



**Séance du Bureau Syndical du
Mercredi 29 Novembre 2023 - 18h
au SMTD
Membres en Exercice : 10**

8 Membres présents : Claude HEGO (Président du SMTD) - Christophe CHARLES - François CRESTA - Christophe DUMONT - Damien FRENOY - Jean-Luc HALLE - Julien QUENNESSON - Robert STRZELECKI (Vice-Présidents) - Claudine PARNETZKI - Jessica TANCA (Vice-Présidentes).

2 Membres absents : François CRESTA - Christophe DUMONT (Vice-Présidents).

Était également présent : O. VAN MASSENHOVE (DGS du SMTD).

**DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL N°2023-12-02
INCITATION A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DU DOUAISIS SUR
LA COMMUNE DE LALLAING**

Le comité syndical du 12 Octobre 2022 a approuvé le principe de subventions aux communes, d'actions en faveur de l'aménagement de linéaires piétons en lien avec les arrêts de transports collectifs et/ou de création d'itinéraires cyclables (bandes ou pistes).

La commune de Lallaing a pour objectif la mise en œuvre opérationnelle de la boucle lallinoise (issue d'une proposition initiale de l'étude FDAN réalisée en 2015). Cette boucle constitue un support physique de liaisons douces destinées à :

- Faire découvrir la commune et son patrimoine ;
- Créer des liaisons inter-quartiers ;
- Inciter au développement des mobilité douces.

La boucle de près de 8 kilomètres, s'appuie sur des chemins existants et relie deux boucles communautaires (Douaisis Agglo) : le chemin des galibots au sud et le chemin de la Scarpe au nord.

La commune de Lallaing a ainsi déposé un dossier le 21 Novembre 2023 qui répond aux principes et prescriptions de l'axe 4 du PDU « **Renforcer la mobilité pour tous en offrant des conditions favorables à la pratique des modes doux cycles** ».

L'opération porte sur les **travaux** ci-dessous mis en œuvre **sur plusieurs tronçons de cette boucle lallinoise, décomposés en 2 séquences :**

- Séquence 1 : Réaménagement et sécurisation du carrefour Rue de Sin-le-Noble/avenue du Général De Gaulle et Création de 2 voies en stabilisé de 3 m de large entre les rues des Orchidées/Sin-le-Noble/des Tournesols ;

Envoyé et reçu en préfecture le 11.12.2023

Publié sur le site le 11.12.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231129-SMTD_2023_12_02-AI

- Séquence 2 : Création d'une voie en stabilisé de 3m de large (Voie Verte) entre les bords de Scarpe et l'avenue du Général De Gaulle (chemin de la Vantelle).

→ A ce titre, les postes revêtement, bordures et signalisation (verticale/horizontale) sont éligibles à la subvention accordée par le SMTD, au taux de 70%

Ainsi pour ces 2 séquences la demande de la commune porte sur une opération globale de 72 573,86€ HT et sollicite auprès du SMTD une subvention.

Après contrôle complet du dossier de demande de subvention par le pôle Mobilité et en se basant sur le devis estimatif des travaux, le montant de la subvention qui pourrait être accordé à la commune se décompose de la façon suivante :

Séquence 1 : Réaménagement du carrefour Rue de Sin-le-Noble/Avenue du Général De Gaulle + création de 2 voies modes doux							
Poste	Intitulé	U	Qté	PU	Total - base éligible	Taux	Subvention prévisionnelle
REVETEMENT	Stabilisé piéton et cycles	m²	410	24,23 €	9 934,30 €	70%	6 954,01 €
	Pavage de la piste cyclable au niveau du débouché sur voirie	m²	32	186,49 €	5 967,68 €	70%	4 177,38 €
BORDURES	Borduration P3 de la piste cyclable	ml	140	20,60 €	2 884,00 €	70%	2 018,80 €
	Borduration A2 : Abaissé de bordure au droit du débouché de la piste sur voirie	ml	16	45,23 €	723,68 €	70%	506,58 €
	Borduration A2 de l'îlot séparateur	ml	97	31,00 €	3 007,00 €	70%	2 104,90 €
SIGNALISATION VERTICALE	Panneau B7b interdit aux engins agricoles	U	3	264,50 €	793,50 €	70%	555,45 €
	Marquage au sol piste cyclable	U	4	52,00 €	208,00 €	70%	145,60 €
	Marquage discontinu de séparation de voie cyclable	ml	9	12,00 €	108,00 €	70%	75,60 €
	Marquage d'une ligne cédez le passage cyclable	u	1	55,00 €	55,00 €	70%	38,50 €
TOTAL					23 681,16 €		16 576,81 €

Séquence 2 : Création d'une voie en stabilisé de 3m de large entre les bords de Scarpe et l'avenue du Général De Gaulle (chemin de la Vantelle)							
Poste	Intitulé	U	Qté	PU	Total - base éligible	Taux	Subvention prévisionnelle
REVETEMENT	Stabilisé renforcé non borduré fondation légère	m²	441	21,65 €	9 547,65 €	70%	6 683,36 €
	Stabilisé renforcé non borduré fondation lourde	m²	351	31,74 €	11 140,74 €	70%	7 798,52 €
	Enduit bicouche voirie cyclable	m²	811	26,66 €	21 621,26 €	70%	15 134,88 €
BORDURES							0,00 €
SIGNALISATION VERTICALE	Panneau B7b Interdit aux engins motorisés	U	6	222,26 €	1 333,56 €	70%	933,49 €
	Panneau C115 Voie Verte	U	3	228,85 €	686,55 €	70%	480,59 €
TOTAL					44 329,76 €		31 030,83 €

Le total de la subvention prévisionnelle pour cette opération (séquences 1 et 2) atteint 47 607,64 €

Le versement de la subvention se fera après vérification de la conformité des travaux avec les plans analysés par le SMTD, conformes aux prescriptions fournies par le SMTD.

La commune s'engage à communiquer sur cette subvention accordée par le Syndicat via la pose d'un panneau identifiant le SMTD comme partenaire financier de cette opération (comprenant le logo du Syndicat et stipulant le montant de l'engagement financier de notre structure dans ce projet).

Enfin, la commune fournira au SMTD le décompte général et définitif (DGD) de l'opération et le SMTD effectuera une visite sur site de contrôle de conformité des travaux.

Le montant de la subvention sera ajusté en fonction des dépenses éligibles réellement facturées.

Il est rappelé que le Comité Syndical, par la délibération n°20-07-1-6 en date du 29 juillet 2020, a délégué au Bureau la compétence relative à l'attribution des subventions d'incitation à la mise en œuvre du PDU.

Envoyé et reçu en préfecture le 11.12.2023

Publié sur le site le 11.12.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231129-SMTD_2023_12_02-AI

Les membres du Bureau Syndical valident l'attribution à la Commune de Lallaing une subvention d'un montant prévisionnel de 47 607,64 €.

Adoptée à l'unanimité.

**Fait à Guesnain,
Le 29 novembre 2023**

Le Président,

Claude HEGO

Envoyé et reçu en préfecture le 11.12.2023

Publié sur le site le 11.12.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231129-SMTD_2023_12_02-AI